L'INTERSYNDIGALE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES











INVITE LES AESH ET LEURS SOUTIENS À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN PRÉSENCE DE LA PRESSE LOCALE

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 14H00

LYCÉE ARAGO DE PERPIGNAN

Salle Simone Veil, à l'entrée du lycée

temps de travail missions salaires salaires affectations difficultés perspectives rencontrées rencontrées l'Etat doit comprendre:

ceci n'est pas une AESH.



Rentrée chaotique : promesses non tenues, précarité maintenue Mobilisation massive des AESH le 20 novembre 2019 !

Contrairement aux promesses gouvernementales pour une rentrée 2019 placée « sous le signe de la maturité et de la réussite », les accompagnant·e·s d'élèves en situation de handicap (AESH) vivent une dégradation de leurs conditions de travail : temps incomplets subis, non-renouvellements massifs, salaires non versés avec des acomptes souvent indécents, affectations aberrantes, attente insupportable des documents administratifs, services de gestion saturés.

Malgré nos alertes répétées, la flexibilité imposée par la mise en place des PIAL aggrave la situation des AESH. La circulaire AESH du 5 juin 2019 est détournée de ses objectifs : non-respect des 5 semaines reconnaissant le travail invisible, augmentation du temps de travail sans revalorisation du salaire, obligation de formation pendant les vacances et hors-temps scolaire. De plus, la poursuite de la mutualisation forcenée des moyens AESH pour gérer le manque de recrutements, nuit à un accompagnement de qualité et aux conditions de travail.

Dans ce contexte, les démissions se multiplient : c'est la conséquence entre autres du travail hors temps scolaire qui pénalise les mères isolées et les AESH ayant un cumul d'emploi.

Depuis la rentrée, un peu partout en France, les AESH s'organisent et se mobilisent.

NOUS EXIGEONS :

- Le réemploi de tou·tes les AESH;
- Pour une meilleure gestion des AESH, **des personnels administratifs en nombre et formés** : pour des contrats et avenants à jour, des salaires versés, des affectations en fonction des situations des AESH, ... ;
- Le maintien des accompagnements individuels dans le respect des notifications MDPH;
- L'arrêt de la mutualisation forcée aggravée par les PIAL;
- Une véritable prise en compte du travail invisible. L'organisation des activités connexes doit être gérée par l'AESH;
- Une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante ;
- La fin du recrutement par les EPLE;
- La création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- Une revalorisation immédiate des salaires ;
- La création d'un véritable statut de la Fonction Publique pour les AESH.

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PERSONNELS 14h00

Salle Simone Veil du lycée Arago - Perpignan